

L'ASSEMBLÉE ANTIRACISTE EST-ELLE RACISTE ?

RÉACTION AU COMMUNIQUÉ
DE LA PRÉFECTURE DE L'ISÈRE



COLLECTIF
DES FEMMES
MUSULMANES

Ce samedi 23 septembre, journée de mobilisation nationale contre les violences policières et le racisme systémique, nous sommes plusieurs collectifs antiracistes grenoblois, à avoir proposé la tenue d'une assemblée générale réunissant des personnes racisées qui sont les premières victimes de ces violences. **Il y a quelques heures, la préfecture de l'Isère a publié un arrêté d'interdiction d'attroupement et de rassemblement « pour prévenir des troubles à l'ordre public ».**

La non-mixité est un outil militant qui permet aux personnes opprimées, subissant des discriminations de s'organiser de manière plus efficace dans un espace libre de toute oppression venant du groupe dominant. Nous tenons à rappeler que cette AG n'est pas un rassemblement car il n'a jamais été question qu'elle se tienne sur la voie publique et ne nous semble donc pas tomber sous le coup de l'article 431-9-1 du Code Pénal.

Nous rappelons à M. le Préfet, que selon la loi du 30 juin 1881 sur la liberté de réunion : **« Les réunions publiques sont libres. Elles peuvent avoir lieu sans autorisation préalable ».**

Selon cet arrêté, ce *rassemblement-manifestation* (qui n'existe que dans l'imaginaire de la préfecture et de l'extrême-droite) aurait manifestement un critère discriminatoire. Or l'objectif visé n'est pas de prôner la discrimination mais au contraire de proposer un espace de réflexion et d'actions visant à lutter contre les oppressions pour une société qui fait enfin vivre les principes d'égalité, si chers au préfet et à nous même.

C'est pourquoi, L'Assemblée Antiraciste est ouverte à toutes personnes victimes de racisme systémique, peu importe la couleur de sa peau, ses croyances religieuses, son orientation sexuelle ou tout autre caractéristique qui pourrait nous diviser.

L'Assemblée Antiraciste entre personnes victimes de racisme systémique est maintenue dans un nouveau lieu, d'une part car le cadre légal le permet, d'autre part car la préfecture reconnaît elle-même être incapable de nous protéger contre d'éventuelles attaques racistes.

Cet arrêté est bien **la preuve que nos capacités à nous organiser entre nous les effraient**. Que dès que nous cessons d'incarner leurs visions coloniales et déshumanisantes ils se mettent à nous voir comme un danger. Mais **nous n'arrêterons pas de créer des espaces pour nous et par nous afin de mettre fin à leur système raciste**.

Nous ne laisserons plus nos luttes être colonisées.